

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du 11 avril 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril 2019 à 20h30, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique HERVO, Maire.

La séance est publique.

Absentes : Madame Brémaud et Madame Charret
Représentés : Monsieur Lerat par Mme Davailaud
Madame Blanchet par Monsieur Hervo

Monsieur Pelegrin assure le secrétariat de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le PV de la réunion du 15 février 2019 est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions.

1) Compte administratif

Monsieur Le Maire présente le compte administratif pour l'exercice 2018 qui peut se résumer suivant le tableau ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		161 865,71	239 952,91		239 952,91	161 865,71
Opérations de l'exercice	774 648,82	996 276,05	617 389,12	600 472,23	1 392 037,94	1 596 748,28
TOTAUX	774 648,82	1 158 141,76	857 342,03	600 472,23	1 631 990,85	1 758 613,99
Résultats de clôture		383 492,94	256 869,80			126 623,14
Restes à réaliser			230 239,00	186 995,60	230 239,00	186 995,60
TOTAUX CUMULES	774 648,82	1 158 141,76	1 087 581,03	787 467,83	1 862 229,85	1 945 609,59
Résultats définitifs		383 492,94	300 113,20			83 379,74

Il en ressort un excédent total de 83 379,74 €.

A l'unanimité Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018

2) Compte de gestion 2018

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du Receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice Commune 2018.

3) Budget primitif 2019

Monsieur Le Maire précise que le budget a été bâti au plus près du réalisé 2018 pour les dépenses et pour les recettes en fonction du produit attendu sans augmenter la fiscalité.

Dépenses d'investissement

Les plus importants dossiers prévus sont : la Place Saint Martin, les travaux de seuil, la maison de santé et des crédits ont été affectés au programme de voirie, d'éclairage public et de matériel. Se posera peut être le problème de l'épicerie mais dans ce cas il y aura possibilité de faire une décision modificative.

Monsieur Le Maire précise que pour le dossier de la maison de santé il y a la possibilité de percevoir 60 % de subvention si le projet est accepté. La commune réaliserait un emprunt pour couvrir les 40 % restant. Cet emprunt serait couvert par le loyer mensuel.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées à l'électricité sont en hausse, les salaires sont constants. Il est prévu des crédits aux travaux de voirie pour effectuer du bouche-trou ainsi que dans fêtes et cérémonie car cette année les cérémonies se terminent à Tournon St Martin. La dotation du CCAS est diminuée car excédent 2018 important.

Recettes investissement

Il y a des recettes engagées restant à percevoir :

- opération éclairage public : subvention TEPCV
- opération logement : subvention DETR
- Kiné : subvention DETR
- Barrage Creuse : subvention de 60 % de l'Agence de l'Eau mais il faut trouver 20 % de financement pour arriver à une enveloppe totale de 80 %. Différentes possibilités : subvention département pour un aménagement et embellissement touristique et/ou aide d'Hydracop en compensation de travaux effectués à Descartes.

Recettes fonctionnement

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas de baisse de dotations cette année. Par contre il a diminué les recettes liées au remboursement des frais de personnel.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 suivant dans le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 021 480,74	0,00	0,00	1 021 480,74
Recettes	938 101,00	0,00	83 379,74	1 021 480,74

Section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 304 820,00	230 239,80	256 869,80	1 791 928,80
Recettes	1 604 933,20	186 995,60	0,00	1 791 928,80

4) 4 Taxes

Le budget approuvé a été construit sans augmentation du taux des taxes. A l'unanimité le Conseil Municipal vote les taux et les produits suivants :

	Taux voté 2019	Produits votés
Taxe d'habitation	11,12 %	153 011,00
Taxe foncière (bâti)	8,27 %	88 489,00
Taxe foncière (non bâti)	20,62%	14 516,00
	Total	256 016,00

5) Distribution du courrier

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le courrier sera à disposition dans la boîte postale qu'en fin de matinée puisque les facteurs embauchent plus tard. Par conséquent il propose au Conseil Municipal de

mettre un terme à l'abonnement de la boîte postale au 30 avril. A l'unanimité le conseil municipal valide cette décision.

6) Modification de statuts Syndicat d'Assainissement et Syndicat des eaux

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer concernant la modification des statuts du Syndicat d'assainissement et du Syndicat des eaux pour la même raison : la communauté de communes Loches sud Touraine remplace la commune de Tournon Saint Pierre dans ces deux syndicats.

- Statuts syndicat d'assainissement

Après avoir entendu les explications de Monsieur Hervo et après avoir pris connaissance des statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De prendre acte de la modification des statuts (cf annexe)
- De prendre acte que la communauté de communes Loches Sud Touraine siègera en lieu et place de la commune de Tournon Saint Pierre au sein du syndicat à compter du 1er janvier 2019

- statuts syndicat des eaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Article unique : approuve les statuts modifiés du Syndicat des Eaux de Fontgombault (cf annexe)

7) Questions diverses

- Fonds solidarité logement :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Conseil Départemental relative au financement du Fonds de Solidarité Logement. Il précise que la gestion de ce fonds a été confié au Conseil Départemental depuis le 1^{er} janvier 2005. Son objectif est de concourir à la mise en oeuvre du droit au logement sur le territoire départemental et à ce titre d'intervenir financièrement auprès des ménages de la commune pour l'accès ou le maintien dans un logement décent. En 2018 4 foyers de Tournon Saint Martin en ont bénéficié.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas participer à ce fonds pour l'année 2019.

- Fonds d'aide aux jeunes en difficultés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour 2019.

- Courrier de FC2MT concernant travaux à effectuer au stade

Le FC2MT demande que la commune effectue des travaux aux toilettes extérieures du stade.

- Accessibilité rampe à l'agence AREAS :

Madame Barbarin demande la possibilité de fixer un pare-roue sur tout le long de la rampe par mesure de sécurité. Monsieur Le Maire lui répond qu'au vu de la hauteur cela n'est pas obligatoire.

- Bureaux de vote pour les élections européennes :

Ils seront définis lors de la prochaine réunion. Mesdames Barbarin, Davaillaud et Monsieur Varvou demandent à pouvoir effectuer la permanence du matin.

- SYMCTOM

Le tri des emballages sera réalisé par le SYMCTOM de Châteauroux. Une étude de faisabilité pour définir un tarif à la pesée est en cours mais cela semble difficilement réalisable dans les années à venir. Le réaménagement de la déchetterie à Tournon est budgétisé pour 2019.

- Terrain de boules

Le Club de Boules demande l'autorisation de baptiser le terrain de boules communal au nom de Monsieur André Tricoche. Il est précisé que la famille a donné son accord. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Demande autorisation panneaux publicitaires :

Le club de boules demande l'autorisation de mettre en place des panneaux publicitaires pour des sponsors autour du terrain. Monsieur Le Maire informe qu'avant de prendre une décision il faut voir la réglementation du Parc.

Séance levée à 23 h 00

Fait à Tournon Saint Martin le 05 mai 2019